

**8 Faits divers & Justice**

**Accidents de la circulation à Bitam...**

**Une collision fait trois morts à Mengang**

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**DEUX** véhicules de marque Toyota de type Carina E pour l'un, immatriculé 8304 G9B, et Carina 2 pour l'autre, portant la plaque minéralogique 2132 G9B, sont entrés en collision, jeudi dernier autour de 18 heures, à Mengang, une banlieue située à 1 km de Bitam. Le lourd bilan est de trois morts, tous Gabonais : Jean-Paul Nkoghe Obame, Mba Ndong et Ernest Nguema. Et deux blessés, à savoir Kisito Mezui Akwe, l'actuel proviseur du lycée Simon Oyono Aba'a, et Sketty N'Negue Edzang.



Photo : Vibrian Asseko Ollomo

**Le véhicule Carina 2 à bord duquel se trouvaient les trois personnes qui ont trouvé la mort...**

Ces deux compatriotes ont été évacués de toute urgence par les secours au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO). Selon le rapport d'enquête de la brigade-centre de

gendarmerie de Bitam, le Carina E à bord de duquel se trouvait le proviseur du Lycée Simon Oyono Aba'a, roulait dans le sens Bitam-Billy. Tandis que le Carina 2, qui revenait de Kiè-Ossi,



Photo : Vibrian Asseko Ollomo

**... après la collision avec le Carina E.**

avec cinq personnes à bord, se rendait au centre-ville du chef-lieu du département du Ntem. L'accident est survenu à la hauteur de Mengang. La collision entre les deux vé-

hicules n'a laissé aucune chance aux quatre passagers du Toyota Carina 2 : Jean-Paul Nkoghe Obame, Mba Ndong et Ernest Nguema, décèdent sur-le-champ. Tandis que Sketty

N'Negue Edzang, un adolescent de 11 ans, et Kisito Mezui Akwe s'en tireront avec de graves blessures. Ils sont d'ailleurs gardés sous surveillance au Centre hospitalier régional du chef-lieu de province. Les pandores n'ont toujours pas déterminé les causes de cet énième drame de la route qui endeuille, une fois de plus, des familles. Lequel survient deux mois seulement, après celui ayant fait quatre morts au village Mibang 1 dans la même contrée. Là aussi, à la suite d'une collision. Toutefois, il se sur-surde déjà que les causes de cet accident seraient à rechercher dans la vitesse excessive.

**...et à Kango**

**" Transporteur Voyage " fauche mortellement une fille**



Photo : DR

**Farele Nzanga Assoume de son vivant.**



Photo : DR

**La victime a été fauchée à ce niveau, avant le pont de Woubele.**

SCOM  
Libreville/Gabon

**FARELE** Nzanga Assoume, Gabonaise, 19 ans, a connu, jeudi dernier, une mort tragique des suites de ses blessures, à l'Hôpital d'instruction des armées de Melen, où elle venait

d'être évacuée par le personnel du centre médical de Kango. En effet, six heures plus tôt, un véhicule de marque Toyota, de type Coaster, appartenant à la société "Transporteur Voyage", l'avait fauchée sur le pont qui surplombe la rivière Woubele au village éponyme situé à 120 km de Libreville, sur la Nationale 1.

D'après les renseignements des Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade routière de Kango, Farele Nzanga Assoume qui venait de faire des emplettes chez le petit épicier du village s'apprêtait à traverser la chaussée pour se rendre à son domicile quand le drame est survenu. Le bus qui roulait dans le sens Kango-Libreville,

l'aurait fauchée au moment où elle quittait les bandes signalant la présence du pont. « Selon les témoins, la jeune fille qui serait d'abord assurée qu'aucun véhicule ne venait de chaque côté aurait pris l'élan pour traverser. Et

c'est à ce moment que le bus aurait surgi», indique un enquêteur. Le champ de visibilité étant nul, le conducteur ne l'avait pas aperçue. Surtout, précisent les fins limiers de la brigade routière, le petit virage avant d'atteindre le pont limite considéra-

blement le champ de vision des automobilistes. « Il y a également une petite dénivellation à cet endroit, et les automobilistes en vitesse ont tendance à sortir de la courbe délimitant les voies pour gagner en stabilité.», croit savoir un OPJ.

AEE  
Libreville/Gabon

**AGÉ** de 9 ans, la petite M. A., aurait subi, au domicile familial du Pk 12, les agressions sexuelles de son oncle Ernest Mba Missoko. Pour assouvir sa libido, ce jeune homme de 19 ans aurait profité de la naïveté de l'enfant, qui se serait rendue dans sa chambre pour regarder la télé. Le liquide séminal retrouvé sur les cuisses de la petite M. A. peut conforter d'emblée la thèse du viol, dont Ernest Mba Missoko se serait rendu coupable. Ce jour-là, Ernest Mba Mis-

soko regagne son domicile après une journée de dure labeur. Dans le salon commun, les enfants sont en train de jouer. L'oncle invite aussitôt sa nièce, M.A. âgée de 9 ans à le retrouver dans sa chambre, située hors de la maison familiale, pour regarder la télévision avec lui. Une fois à l'intérieur de la chambre, il saute sur la gamine qui passe un sale moment. Seulement, M.A. se confie à sa copine et raconte la mésaventure qu'elle a vécue avec tonton. Rapidement, les parents sont mis au parfum. Avant de saisir la brigade de gendarmerie du Pk 9,

les parents de M. A. emmènent cette dernière chez un médecin pour des examens médicaux. Le rapport accable davantage le "tonton-voleur". Mais Mba Missoko, nie les faits, et soutient qu'il ne pouvait pas avoir des rapports avec sa nièce en présence des trois autres gamines présentes ce jour-là dans sa chambre. A son corps défendant, le mis en cause considère que sa vie de couple ne lui permet pas de commettre de tels actes. Coupable ou non coupable ? Le parquet de Libreville devant lequel Ernest Mba Missoko sera déféré, le lundi prochain, appréciera.

**Abus sexuel sur mineure au Pk 12**

**Ernest Mba Missoko viole sa nièce et nie**